

La **Fédération d'escrime du Québec** sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements spécifiques de la Fédération sont en vigueur aux Jeux du Québec.

Ce document comporte les éléments techniques uniquement pour ce sport. Cependant vous devrez consulter également les **Normes d'opération** (pour tous les sports) qui touchent entre autres les inscriptions, les règles d'admissibilité, les uniformes sur le site Internet de **SPORTSQUEBEC** (http://www.jeuxduquebec.com/Normes_doperation-fr-29.php).

I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX

A) PRINCIPALES CATÉGORIES ADMISSIBLES

CATÉGORIES	ÂGE			SEXE	ÉPREUVES
	2019-2020	2020-2021	2021-2022		
Moins de 13 ans	01/01/2007 et +			M+F Masc.	Fleuret/épée Sabre
Moins de 15 ans	01/01/2005 et +	01/01/2006 et +		M+F Masc.	Fleuret/épée Sabre
Moins de 16 ans			01/01/2006 et +	M+F Masc.	Fleuret/épée Sabre

Dans le contexte exceptionnel lié à la pandémie de Covid-19, nous augmentons la limite d'âge d'un an pour ne pas pénaliser les athlètes qui auraient pu participer aux Jeux du Québec – hiver 2021.

B) AFFILIATION

Pour les participants de la Finale, être affiliés niveau « Compétitif » à la Fédération avant le 1er février 2022.

Affiliation en ligne sur le site web de la Fédération d'Escrime du Québec : www.escrimequebec.qc.ca

Coût : 65\$

II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC - HIVER 2021-2022

A) CATÉGORIES

CATÉGORIE	ÂGE	SEXE		ÉPREUVES
12-16 ans	2006-2010*	M + F	Individuelle :	Fleuret M & F Épée M & F Sabre M
			Équipe :	Mêmes qu'individuelle

* L'athlète doit avoir 12 ans au 15 février 2022.

B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

Athlètes

Maximum: 10 athlètes
4 athlètes féminins et 6 athlètes masculins
2 par arme

Minimum : 1 athlète

Les deux premiers (classés premier (e) et deuxième) de la Finale régionale 2021-2022 (tenue durant la période entre le 1^{er} novembre 2021 et 1^{er} février 2022) seront sélectionnés (es) pour les épreuves individuelles.

Le ou la troisième sera 1^{er} substitut au cas où un des deux premiers ne puisse se rendre à la Finale provinciale. Il est donc important de faire un combat pour la troisième place.

Pour les épreuves par équipe, les deux meilleurs athlètes de la région à la Finale Provinciale des Jeux du Québec dans l'épreuve individuelle seront sélectionnés afin de représenter la région pour la compétition par équipes.

Entraîneur – accompagnateur

Entraîneur : 1 obligatoire et 2 maximum

Accompagnateur : 1 maximum (seulement s'il y a 1 seul entraîneur)

Dans la mesure du possible, l'une des deux personnes devra préférablement être de sexe féminin.

Les sports dont l'équipement doit être transporté séparément des autobus, tel que précisé dans le guide des Jeux, devront nommer un conducteur parmi l'équipe du personnel d'encadrement. Le chef de mission de la délégation régionale sera responsable de choisir le conducteur parmi les sports concernés.

Si une région ne présente **aucun** athlète à une épreuve, elle aura le droit de présenter son maximum d'athlètes réparti dans les autres armes (4 féminins et 6 masculins). En sélectionnant d'abord les 3^e places puis les suivantes.

À partir du moment où une région tient une épreuve, la région doit obligatoirement sélectionner 2 tireurs pour cette épreuve à la Finale provinciale.

Exemple # 1 : En Abitibi seuls des épéistes masculins se présentent lors de la finale régionale, la région pourra donc se présenter à la Finale provinciale des Jeux du Québec avec 6 épéistes masculins.

Exemple # 2 : Le Bas St-Laurent organise des épreuves d'épée féminine, masculine et de fleuret féminin, elle doit obligatoirement sélectionner au minimum 2 épéistes féminines, 2 épéistes masculines et deux fleurettistes féminines.

La région pourra néanmoins sélectionner 2 autres athlètes féminines soit à l'épée ou au fleuret (ou répartie entre ces deux armes), et quatre épéistes masculins, pour compléter sa délégation.

- Les participants sélectionnés pour la Finale provinciale devront être affiliés de niveau compétitif avant la tenue des Jeux.
- La tenue d'escrime complète sera exigée (veste, pantalon, sous-plastron, bas). Les masques, les vestes laminées et les armes seront vérifiés.

C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS

L'entraîneur devra posséder au minimum le niveau de certification du PNCE suivant :

- Introduction-débutant

SÉLECTION DES ENTRAÎNEURS

Les entraîneurs régionaux seront sélectionnés à partir du club d'appartenance des athlètes sélectionnés selon le système de points suivant :

- * 1er athlète à la finale régionale = 2 points au club
- * 2e athlète à la finale régionale = 1 point au club

Les entraîneurs auront une affiliation en règle (entraîneur et assistant entraîneur 35\$).

D) AFFILIATION ET MODALITÉS

Pour les participants de la Finale, être affiliés niveau « Compétitif » à la Fédération avant le 1er février 2022.
(Affiliation en ligne sur le site web de la Fédération d'escrime du Québec : www.escrimequebec.qc.ca
Coût : 65\$

E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE

Compétition régionale

F) ADMISSIBILITÉ

Région:

La région devra avoir tenu un événement à l'hiver 2019-2020 ou 2020-21 et 2021-22

Athlète:

Pour valider une qualification aux « Jeux du Québec », il faut que l'athlète soit identifié Espoir et donc avoir rempli les critères suivants :

Conditions

Avoir entre 12 et 16 ans au 1er janvier de la saison visée.
Être affilié à la Fédération d'escrime du Québec (affiliation compétitive).

Planification compétitions :

Participer à 2 compétitions de niveau provincial de la saison 2021-2022

Brassards :

Obtenir le brassard jaune et orange

Camps d'entraînements :

Avoir participé à 1 des camps Provinciaux des saisons 2020-2021 ou 2021-2022 OU au camp régional de « préparation aux Jeux du Québec »

G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

Le lieu d'appartenance de l'athlète sera l'adresse de son domicile.

« Le lieu d'appartenance de l'athlète sera l'adresse de son domicile, tel que mentionné sur son bulletin scolaire de l'année en cours*. L'athlète est présumé domicilier chez le parent ou tuteur avec lequel il passe la majorité de son temps. Si le bulletin scolaire comporte deux lieux de résidences, celui de la région de l'école fréquentée sera retenu.

*Note : Une personne a en vertu du code civil du Québec, un seul domicile et peut avoir plusieurs résidences. Les enfants mineurs sont présumés domiciliés chez leurs tuteurs (article 80 du code civil). Dans le cas où les parents sont séparés, le domicile est situé à l'endroit où la ou le mineur passe la majorité de son temps. »

H) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE

Par poule (il y aura un (1) tour de poules (poules de 6 ou 7 tireurs) et tableau.

Les poules seront composées à l'aide du classement provincial en cours dans la catégorie -15 ans avec une protection de région. (Ce qui empêche deux athlètes d'une même région de se retrouver dans une même poule sauf si toutes les poules ont des athlètes de cette région)

- En poules, tous les combats seront de 5 touches ou d'une durée maximale de trois (3) minutes. En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, un tirage au sort sera effectué pour déterminer le vainqueur si, après qu'une (1) minute supplémentaire soit accordée aux tireurs, l'égalité devait persister.
- Le tableau d'élimination directe sera composé à partir des résultats du tour où il n'y aura pas d'éliminés.
- La composition du tableau d'élimination directe se fera sans tenir compte des conflits de région (pas de "règle des quarts"). Donc il y a possibilité de 2 athlètes dans la même région.
- Il n'y aura aucun repêchage dans le tableau d'élimination directe.

- A partir du tableau, les matches seront de quinze (15) touches. Trois (3) périodes de trois (3) minutes seront allouées aux tireurs avec la possibilité de prendre une (1) minute de repos entre chaque période. En cas d'égalité après les trois (3) périodes (ex : 13 à 13), un tirage au sort sera effectué pour déterminer le vainqueur si, après qu'une (1) minute supplémentaire soit accordée aux tireurs, l'égalité devait persister.

Compétition par équipe

Compétition à relais de vingt (20) touches (4 combats de 5 touches). Chaque combat sera d'une durée maximale de 4 minutes. Équipes de deux (2) tireurs à chacune des épreuves.

I) SURCLASSEMENT

Permise uniquement pour la Finale Régionale pour les athlètes nés en 2010, avec autorisation de l'entraîneur

J) SUBSTITUTION

En cas de blessure ou d'impossibilité de participer à la Finale Provinciale, les prochains sur le classement de la fédération pourront participer.

K) EXCLUSION

Athlètes classés A ou B sur le circuit canadien

L) MÉDAILLES

Le nombre prévu de médailles distribué lors de la Finale provinciale sera de :

Médailles d'or : 15

Médailles d'argent : 15

Médailles de bronze : 20

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs

M) SYSTÈME DE POINTAGE

Le système de pointage qui sera utilisé sera le suivant :

Épreuve(s) = les épreuves individuelles et par équipe

Points attribués à la première position = 38

Nombre de point séparant chaque position = 1

N) **SYSTÈME DE CLASSEMENT**

Seuls les résultats des deux meilleurs athlètes par arme, seront pris en considération pour le classement des régions.

Pour tout changement à cette norme d'opération, la fédération, le mandataire régional ou le COFJQ doit envoyer proposition par écrit à **SPORTSQUÉBEC**. **SPORTSQUÉBEC** se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande.